



Programme de formation au permis AM

La formation au permis AM à changer le 1^{er} mars 2019

Quoi de nouveau dans cette modification ?

La formation passe de 7h00 à 8h00 de formation minimum obligatoire, la 8^{ème} heures de formation consistent de les sensibilisés aux risques routiers.

La formation dure 8h00 minimum, et elle doit se déroulée sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4h00 par jour.

L'élève mineure devra être accompagner de ses parents ou tuteurs légaux.

Egalement une autre nouveauté avec la réforme de 2019 du permis AM, l'élève devra avoir un équipement obligatoire comme suit :

- Un casque homologué avec les 4 dispositifs réfléchissants,
- Une paire de gant homologué (NF-CE-EPI),
- Un blouson ou une veste à manche longue,
- D'un pantalon ou d'une combinaison,
- Des bottes ou des chaussures montantes.

En cas de manquement à la tenue vestimentaire, la formation ne peut avoir lieu.

Pour la formation l'élève devra avoir en sa possession un livret d'apprentissage spécifique au permis AM.

Résumé du programme de formation au permis AM :

La formation est composée de 5 compétences qui sont :

- La séquence 1 est basée sur les échanges sur la représentation individuelle autour de la conduite (30mn),
- La séquence 2 porte sur la conduite hors circulation (1h00 minimum),
- La séquence 3 porte sur le code de la route (30 mn),
- La séquence 4 porte sur la formation à la conduite en circulation (3h00 minimum),
- La séquence 5 porte sur la sensibilisation aux risques, et la présence d'un parent ou du tuteur légal est obligatoire pour cette séquence (1h00 minimum).

Attention la durée totale des séquences 2 (hors circulation) et la séquence 4 (en circulation) doit être de 6h00 au moins.

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
1	30 minutes	Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.	<ul style="list-style-type: none"> Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève. Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.
2	Minimum 1 h ①	Formation à la conduite hors circulation.	<ul style="list-style-type: none"> Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation.
3	30 minutes	Apports théoriques (code de la route).	<ul style="list-style-type: none"> Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
4	Minimum 3 h ①	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.	<ul style="list-style-type: none"> Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction.
5	Minimum 1 h ②	Sensibilisation aux risques	<ul style="list-style-type: none"> Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

① Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 h (conduite effective par élève).

② La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.

BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM			
	Cyclomoteur		Quadricycle léger
Âges	14 ans		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e	L2e	L6e
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou Puissance	50 cm ³ ou 4 kW		
Poids à vide	-		< 350 kg
Restriction	-	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger	

Source Légifrance

